

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2294-1

AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Saint-Léonard et celles demeurant dans les zones contiguës de l'arrondissement de Saint-Léonard et des arrondissements d'Anjou et de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, que lors de sa séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le conseil d'arrondissement de Saint Léonard a adopté le premier projet de règlement numéro 2294-1 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (2294), de façon à remplacer les annexes A et C.*

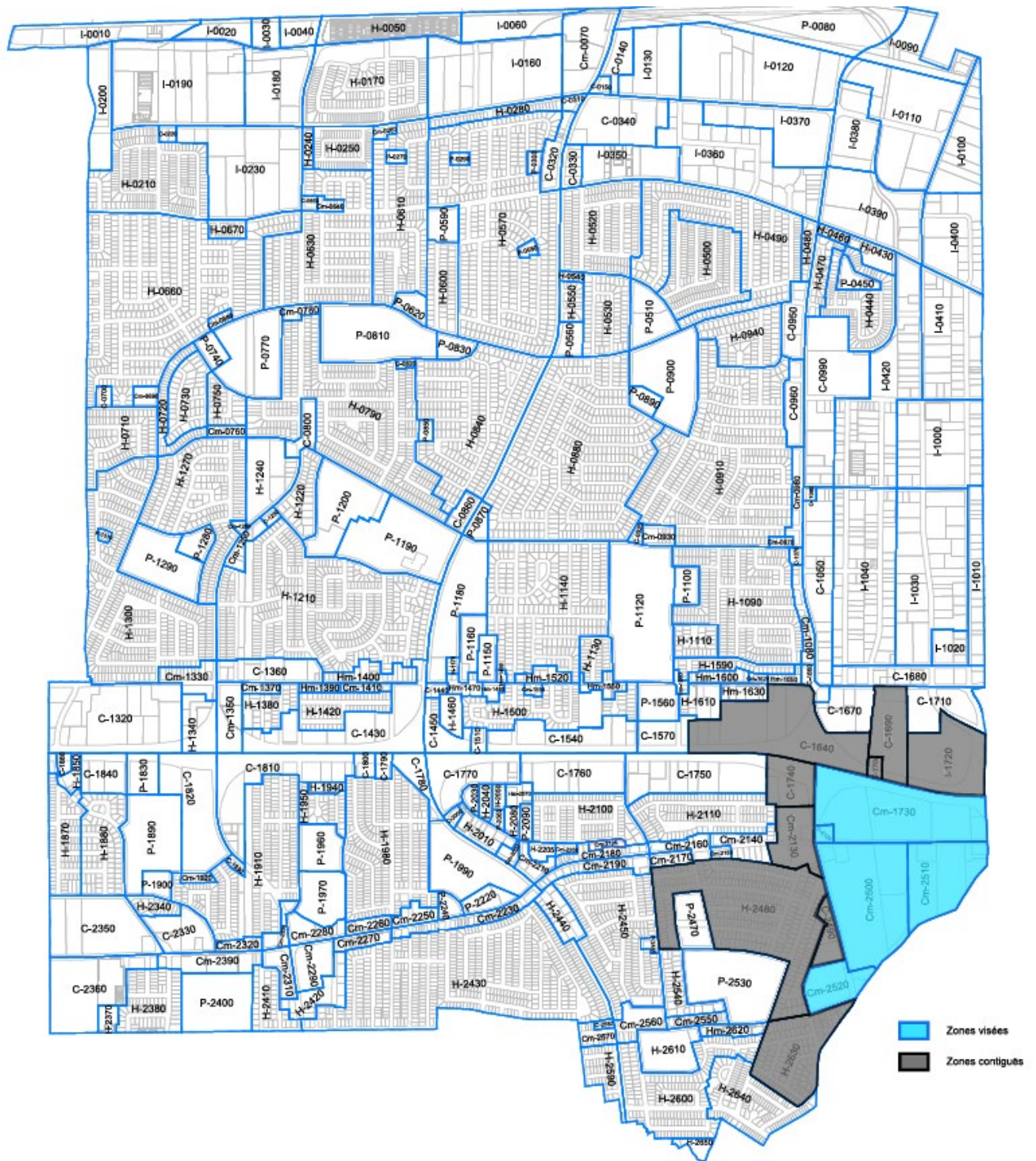
Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce premier projet de règlement **le mercredi 11 février 2026, à 17 h 30, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise à remplacer les annexes A et C, afin d'harmoniser celles-ci au redécoupage de certaines zones qui est prévu au projet de règlement de zonage numéro 1886-374.

Le premier projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire et s'applique à l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Les personnes intéressées pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre les zones visées et leurs zones contiguës.



Les documents relatifs au premier projet de règlement sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement et sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Fait à Montréal, le 3 février 2026.

La Secrétaire d'arrondissement par intérim

Sara Parent St-Laurent, notaire